

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 2 novembre 2020 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-11-577

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis avec l'ajout des sujets suivants :

- 8.1 Nomination au poste de chargé de secrétariat à la direction générale;
- 8.2 Avis du greffier au conseil municipal à titre de président d'élection des dates de l'élection partielle dans le district no 5 – Du Faubourg.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-578

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-579

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 27 octobre 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 15 au 27 octobre 2020 totalisant 1 555 444,25 \$ et apparaissant à la liste en date du 27 octobre 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-580

Octroi de contrat - services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 21 octobre 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'obtention de services professionnels en évaluation foncière,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 3 607 220 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le contrat pour les services professionnels en évaluation foncière, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026, soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit Évimbec Ltée, pour la somme de 2 981 531,70 \$, toutes taxes comprises, répartie de la façon suivante :

2021 : 367 690,05 \$
2022 : 640 318,77 \$
2023 : 430 742,34 \$
2024 : 396 732,74 \$
2025 : 679 709,21 \$
2026 : 466 338,60 \$

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-581

Octroi de contrat - travaux d'entretien du réseau d'éclairage public

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 22 octobre 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage public,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 355 998,60 \$ pour cinq ans, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage public pour la période du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2023 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Michel Guimont électricien ltée, pour la somme de 212 086,53 \$, toutes taxes comprises, répartie de la façon suivante :

- du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2021 : 69 051,69 \$
- du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 : 70 594,65 \$
- du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 : 72 440,19 \$

QUE la Ville de Sorel-Tracy se réserve le droit de se prévaloir de l'option de prolongation pour une période supplémentaire de deux ans, au coût de 149 872,79 \$, toutes taxes comprises, réparti de la façon suivante :

- du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 : 74 226,33 \$
- du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 : 75 646,46 \$

QUE le coût final du contrat pourra varier selon les travaux qui auront été effectués, et ce, selon les sommes disponibles à cet effet,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-582

Autorisation de paiement au ministre des Finances - services de la Sûreté du Québec pour l'année 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture 104100 au ministre des Finances relativement aux services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, au montant de 4 479 791 \$, le tout payable en deux versements égaux, l'un au plus tard le 30 juin 2021 et l'autre au plus tard le 31 octobre 2021,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-583

Libération des soldes inutilisés pour le financement des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) antérieurs à l'année 2020

CONSIDÉRANT que certains projets prévus aux programmes triennaux d'immobilisations (PTI) antérieurs à l'année 2020 n'ont pas été réalisés ou que le coût de réalisation de certains projets a été inférieur au montant prévu et octroyé,

CONSIDÉRANT que les financements de ces projets avaient été autorisés,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, un solde total de 344 044,39 \$ est disponible,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 octobre 2020 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil libère le solde non utilisé au montant total de 344 044,39 \$,

QUE de ce solde, un montant de 267 325,55 \$ soit versé à l'excédent accumulé affecté et qu'un montant de 76 718,84 \$ soit versé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-584

Libération des soldes inutilisés pour le financement du Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, adoptait la résolution no 2019-12-803 afin d'autoriser le financement des projets d'investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2020,

CONSIDÉRANT que certains projets prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2020 n'ont pas été réalisés ou que le coût de réalisation de certains projets a été inférieur au montant prévu et octroyé,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, un solde total de 1 694 708,86 \$ est disponible,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 octobre 2020 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil libère le solde non utilisé au montant total de 1 694 708,86 \$,

QUE de ce solde, un montant de 529 899,99 \$ soit versé à l'excédent accumulé affecté, un montant de 497 063,48 \$ soit versé au fonds d'administration, un montant de 587 745,39 \$ soit versé au fonds de roulement et qu'un montant de 80 000 \$ soit versé au solde de la taxe sur le réseau routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-585

Utilisation du solde des legs des fêtes du 375e anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy - travaux d'embellissement de la route Marie-Victorin et achat de décorations hivernales

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 février 2018, adoptait la résolution no 2018-02-142 afin d'accepter les legs proposés par la Corporation des fêtes du 375e anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT qu'un solde de 222 520 \$ est disponible,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy désire installer des décorations hivernales dans différents secteurs de la Ville et de l'éclairage sur la route Marie-Victorin,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 23 octobre 2020 soumis à ce sujet par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard, que le conseil autorise l'utilisation du solde disponible provenant des legs de la Corporation des fêtes du 375e anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy pour réaliser un projet de décorations hivernales dans diverses rues de la Ville ainsi que l'installation d'éclairage de rue sur la route Marie-Victorin, entre le pont Turcotte jusqu'aux abords du 1625, route Marie-Vicorin (Rio Tinto Fer et Titane).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. Benoît Guèvremont, conseiller du district no 6 - Des Gouverneurs, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans ce point à être traité par le conseil, puisqu'il est à l'emploi des Caisses populaires Desjardins, qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

2020-11-586

Offre de services financiers - Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel est échue depuis le 31 octobre 2020,

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel,

CONSIDÉRANT la rentabilité de cette offre de service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 octobre 2020 soumis à cet effet par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Patrick Péloquin :

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acceptation de l'offre de service telle que soumise par la Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel,

QUE cette entente soit d'une durée initiale d'un an à partir du 31 octobre 2020 et renouvelable automatiquement d'année en année à chaque date d'anniversaire à moins d'un avis de résiliation de l'une ou l'autre des parties au moins 30 jours avant son expiration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-587

Assistance financière - Marina de Saurel inc. - remplacement de quais au Parc nautique Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que Marina de Saurel inc. souhaite commencer la phase 3 du remplacement de quais au Parc nautique Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT la demande déposée à cet effet et les représentations faites devant le conseil par les représentants de Marina de Saurel inc.,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil garantisse à Marina de Saurel inc. la participation financière de la Ville de Sorel-Tracy pour un montant de 87 610 \$, conditionnellement à ce que Marina de Saurel inc. confirme à la Ville de Sorel-Tracy la réalisation du projet,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à se porter caution auprès de Marina de Saurel inc. pour la portion du financement de ce projet qui sera effectué par un prêt d'une institution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-588

Autorisation de signature - vente du lot 4 292 409 à 9351-1749 Québec inc. - projet résidentiel « Les Jardins de la Comtesse »

CONSIDÉRANT que 9351-1749 Québec inc. est à planifier un projet résidentiel qui sera réalisé sur une partie des terrains vacants de l'immeuble du 125, boulevard Gagné,

CONSIDÉRANT que le lot 4 292 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, étant la propriété de la Ville, est contigu à ce projet de développement et que son acquisition par 9351-1749 Québec inc. viendrait bonifier ce projet,

CONSIDÉRANT la correspondance du 1er mai 2019 du directeur du Service de la planification et du développement urbain,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise la vente du lot 4 292 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, à 9351-1749 Québec inc., au montant de 232 500 \$, taxes non comprises,

QUE cette vente soit conditionnelle à ce que 9351-1749 Québec inc. consente à la Ville de Sorel-Tracy un droit de premier refus si cette dernière entend vendre en tout ou en partie le lot,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-589

Autorisation de signature - entente de services de contrôle et de refuge animaliers - Centre animalier Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que l'échéance de l'entente intervenue entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre animalier Pierre-De Saurel relativement à des services de contrôle et de refuge animaliers est fixée au 31 décembre 2020 et que les parties souhaitent la renouveler,

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente à intervenir entre le Centre animalier Pierre-De Saurel et la Ville de Sorel-Tracy relativement à des services de contrôle et de refuge animaliers, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, au montant mensuel de 10 678,50 \$, taxes non comprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-590

Autorisation de signature - bail avec le Centre récréatif Au-fil-des-Ans (centre des aînés Sorel-Tracy) inc. - 12, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le bail intervenu entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre récréatif Au-fil-des-Ans (centre des aînés Sorel-Tracy) inc. pour la location d'une partie de l'immeuble du 12, chemin des Patriotes appartenant à la Ville,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre récréatif Au-fil-des-Ans (centre des aînés Sorel-Tracy) inc. relativement à l'occupation d'une partie de l'immeuble

du 12, chemin des Patriotes, selon les conditions substantiellement conformes prévues au projet de bail annexé, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an à moins d'avis contraire,

QUE le loyer annuel soit de 2 450,89 \$, taxes non comprises, pour l'année 2020,

QUE le loyer annuel soit indexé au 1er janvier 2021 selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'Institut de la statistique du Québec pour l'année précédente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-591

Autorisation de signature – bail avec Outfront media Canada LP - rue Industrielle

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2018, adoptait la résolution no 2018-12-895 afin d'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Outfront media Canada LP pour la location d'un emplacement au sol afin d'installer des panneaux d'affichage sur une partie du lot 4 734 358 du cadastre du Québec, situé sur la rue Industrielle à l'est de la rue Joseph-Simard, en bordure de l'autoroute 30, pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020,

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent reconduire ce bail pour la période du 15 mai 2020 au 14 mai 2025,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Outfront media Canada LP pour la location d'une partie du lot 4 734 358 du cadastre du Québec, située sur la rue Industrielle à l'est de la rue Joseph-Simard, en bordure de l'autoroute 30, pour la période du 15 mai 2020 au 14 mai 2025,

QUE le loyer annuel soit de 4 080 \$, taxes non comprises, pour la période du 15 mai 2020 au 15 mai 2021, avec une majoration de 2 % à compter du 15 mai 2021 et au 15 mai de chaque année pour toute la durée restante du bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-592

Autorisation de signature – bail avec Outfront media Canada LP - boulevard Saint-Louis

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, adoptait la résolution no 2020-07-379 afin d'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Outfront media Canada LP pour la location d'un emplacement au sol afin d'installer des panneaux d'affichage sur une partie du lot 2 932 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, situé sur la rue de l'Union à l'est du boulevard Saint-Louis, en bordure de l'autoroute 30, pour la période du 15 février 2020 au 14 février 2021,

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier le terme du bail,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Outfront media Canada LP pour la location d'une partie du lot 2 932 806 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Richelieu, située sur la rue de l'Union à l'est du boulevard Saint-Louis, en bordure de l'autoroute 30, pour la période du 15 février 2020 au 14 février 2025,

QUE le loyer annuel soit de 8 841,31 \$, taxes non comprises, pour la période du 15 février 2020 au 14 février 2021, avec une majoration de 2 % à compter du 15 février 2021 et au 15 février de chaque année pour toute la durée restante du bail,

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution no 2020-07-379 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-593

Adhésion 2021 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Patrick Péloquin :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2021,

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation au coût de 29 248,09 \$, taxes non comprises,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-594

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que M. Benoît Guèvremont soit nommé maire suppléant à compter du 3 novembre 2020 jusqu'au 1er février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-595

Nomination de membres au comité consultatif d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Olivier Picard, que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Mme Dominique Ouellet, conseillère du district no 8 - Pierre-De Saurel, à titre de présidente du comité, mandat d'une durée de deux ans,
- M. Benoît Guèvremont, conseiller du district no 6 - Des Gouverneurs, à titre de vice-président, mandat d'une durée de deux ans,
- Mme Lise Desroches-Aumais à titre de citoyenne résidente siège no 1, mandat d'une durée d'une année,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-596

Adoption de la Politique d'affichage et d'utilisation des oriflammes

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil adopte la Politique d'affichage et d'utilisation des oriflammes telle que soumise par M. Dominic Brassard, chef de division - communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-597

Adoption du Plan du réseau cyclable de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le territoire de la ville de Sorel-Tracy est composé d'un réseau cyclable qui se compose de pistes sur rues unies ou bidirectionnelles, sur chaussées désignées ou dans des sentiers désignés,

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce réseau est désignée et fait partie de la Route verte, un réseau cyclable panquébécois utilisé par de nombreux cyclistes,

CONSIDÉRANT que ce réseau cyclable est dédié annuellement à la circulation de vélos du 16 avril au 14 novembre conformément à l'article 5.1.6 du Règlement no 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique »,

CONSIDÉRANT le Plan du réseau cyclable du 28 septembre 2020, déposé par le Service de la planification et du développement urbain,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le conseil approuve et adopte le Plan d'ensemble du réseau cyclable de la Ville de Sorel-Tracy du 28 septembre 2020,

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin de voir et de s'assurer que ce réseau cyclable soit dûment identifié par de la signalisation et des pictogrammes appropriés de manière à bien protéger les cyclistes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-598

Adoption du premier projet de règlement no 2481 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de modifier le Règlement de zonage no 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le premier projet de règlement no 2481 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'un appel de consultation écrite soit tenu du 8 au 21 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-599

Adoption du second projet de règlement no 2475 « Concernant des modifications au Plan d'urbanisme no 2221, au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223, au Règlement de construction no 2224, au Règlement sur les permis et certificats no 2225 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2020, adoptait la résolution no 2020-09-502 afin d'adopter le premier projet de règlement no 2475,

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été soumis à une consultation écrite de 15 jours du 17 au 31 octobre 2020,

CONSIDÉRANT le second projet de règlement no 2475 « Concernant des modifications au Plan d'urbanisme no 2221, au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223, au Règlement de construction no 2224, au Règlement sur les permis et certificats no 2225 et au Règlement sur les plans

d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le second projet de règlement no 2475 soit adopté tel que présenté et soit soumis à un appel de consultation écrite de demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-600

Aménagement d'un stationnement public temporaire - période hivernale

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy ne fait plus la location d'un terrain au 100, rue Augusta, qui servait de stationnement public,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy souhaite maintenir ce service de stationnement public dans ce secteur pour la période hivernale,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le conseil autorise l'aménagement d'un stationnement public temporaire sur le terrain étant la propriété de la Ville, à l'intersection des rues Augusta et de Ramezay, d'une dimension similaire du terrain du 100, rue Augusta.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-601

Demande de dérogation mineure – 300, rue Angers

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 300, rue Angers,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la marge latérale sur rue d'un garage privé détaché à 4 m au lieu de 6 m,

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sur la façade du bâtiment principal est constitué de maçonnerie,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que le revêtement extérieur sur la façade du garage privé soit constitué de maçonnerie sur une hauteur d'au moins 1,2 m à partir du niveau du sol afin de s'harmoniser avec le bâtiment principal,

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 9 du règlement sur les dérogations mineures n° 1739,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 d'accepter conditionnellement cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 16 octobre 2020,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que cette demande de dérogation mineure soit acceptée telle que déposée conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du garage privé soit constitué de maçonnerie sur une hauteur d'au moins 1,2 m à partir du niveau du sol afin de s'harmoniser avec le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-602

Demande de dérogation mineure – 6220, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 6220, chemin Saint-Roch,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la largeur d'un terrain riverain desservi pour un usage de type « habitation unifamiliale isolée » à 6,22 m au lieu de 15 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 16 octobre 2020,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que la largeur d'un terrain riverain desservi pour un usage de type « habitation unifamiliale isolée » soit réduite à 6,22 m au lieu de 15 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-603

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 3, rue Denis

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement de la marquise et d'effectuer des travaux de peinture sur la façade du bâtiment principal situé au 3, rue Denis,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-604

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 32, rue Mathieu

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un pavillon de jardin d'une superficie de 27,87 m² au lieu de 18 m² pour la propriété située au 32, rue Mathieu,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-605

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 3224, rue Marcelle-Joly

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une remise d'une superficie de 19,02 m² au lieu de 18 m² pour la propriété située au 3224, rue Marcelle-Joly,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-606

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 8770, rue des Muguets

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage pour la propriété située au 8770, rue des Muguets,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce sujet à son procès-verbal du 21 octobre 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage au 8770, rue des Muguets, conditionnellement à ce que le demandeur fournisse au secrétaire du comité un plan d'élévation en couleur de la façade du bâtiment et que le revêtement extérieur installé en façade soit horizontal et constitué d'aluminium de couleur « bois brûlé » de la marque Royal ou l'équivalent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-607

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 450, boulevard Poliquin

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la modification de l'enseigne à plat sur la façade donnant sur l'autoroute 30 en ajoutant le mot « Magasin » et de retirer l'enseigne à plat située sur la façade donnant sur la rue De Ramezay du bâtiment principal situé au 450, boulevard Poliquin, afin de se conformer au Règlement sur la langue du commerce et des affaires,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du

Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Péloquin, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-608

Demande de modification de zonage – 179, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 179, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser les habitations bifamiliales isolées dans la zone C-03-779 du règlement de zonage no 2222,

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone C-03-779 du règlement de zonage no 2222 dans laquelle seuls les usages commerciaux sont autorisés et les habitations de type mixte comprenant un local commercial au rez-de-chaussée et jusqu'à quatre logements au deuxième étage,

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé sur une artère commerciale et qu'il est entouré par des immeubles à vocation commerciale,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de maintenir la vocation commerciale au rez-de-chaussée des bâtiments dans ce secteur du boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que le fait d'accepter la demande en autorisant les habitations bifamiliales isolées aurait pour effet de briser la trame commerciale dans ce secteur du boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que les logements sont autorisés au deuxième étage des habitations de type mixte dans la zone concernée,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 de refuser cette demande de modification de zonage,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil refuse la demande de modification de zonage telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-609

Demande de modification de zonage – 525, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 525, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser l'installation de deux conteneurs sur le terrain et d'un chapiteau durant la saison estivale,

CONSIDÉRANT les documents soumis par le demandeur,

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone C-03-956 du règlement de zonage no 2222,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation en vigueur, l'installation d'un chapiteau est autorisée durant la période estivale pour l'étalage extérieur de fruits,

légumes et autres produits de l'agriculture, pour la vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin ou comme bâtiment temporaire sur un terrain occupé par un centre commercial lors d'un évènement tel que la tenue d'une foire, d'une fête populaire, d'un spectacle de cirque, etc.,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation en vigueur, le conteneur existant devrait être dissimulé de la rue Auber depuis son installation en 2019,

CONSIDÉRANT que le plan déposé ne comprend aucune information concernant l'aménagement paysager dissimulant les conteneurs projetés,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que le demandeur fournisse un plan illustrant l'aménagement paysager dissimulant les conteneurs projetés,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 octobre 2020 de refuser cette demande de modification de zonage,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil refuse la demande de modification de zonage telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-610

Noeudvembre de PROCURE - Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate

CONSIDÉRANT qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie,

CONSIDÉRANT que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate,

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec,

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Sorel-Tracy au dépistage du cancer de la prostate,

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil déclare le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre » ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-611

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2475 « Concernant des modifications au Plan d'urbanisme no 2221, au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223, au Règlement de construction no 2224, au Règlement sur les permis et certificats no 2225 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de règlement no 2475 « Concernant des modifications au Plan d'urbanisme no 2221, au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223, au Règlement de construction no 2224, au Règlement sur les permis et certificats no 2225 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation

par le conseil municipal » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, après qu'il eut été approuvé par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

2020-11-612 Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2479 « Concernant une modification du Règlement no 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique » afin d'augmenter l'amende relative au remorquage d'un véhicule »

Mme Sylvie Labelle dépose le projet de règlement no 2479 « Concernant une modification du Règlement no 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique » afin d'augmenter l'amende relative au remorquage d'un véhicule » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-11-613 Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2480 « Concernant une modification du Règlement no 2070 « Concernant l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues de la ville et autorisant, à ces fins, un emprunt de 999 900 \$ »

M. Jocelyn Mondou dépose le projet de règlement no 2480 « Concernant une modification du Règlement no 2070 « Concernant l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues de la ville et autorisant, à ces fins, un emprunt de 999 900 \$ » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-11-614 Nomination au poste de chargé de secrétariat à la direction générale

CONSIDÉRANT que le directeur général a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à l'embauche d'un chargé de secrétariat à la direction générale,

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a procédé à un affichage interne et externe, le tout suivant la Politique de dotation de la Ville,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 octobre 2020 soumis à cet effet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise la nomination de Mme Kim Rancourt à titre de chargée de secrétariat à la direction générale à compter du 11 janvier 2021, pour une période de trois ans, selon les recommandations contenues audit rapport,

QUE le conseil autorise le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer le contrat à intervenir avec cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-615 Avis du greffier au conseil municipal à titre de président d'élection des dates de l'élection partielle dans le district no 5 - Du Faubourg

Le ministre de la Santé et des Services sociaux en adoptant l'Arrêté ministériel no 2020-084, le 27 octobre 2020, a autorisé la reprise des élections partielles municipales suspendues en zone rouge. Cet arrêté remplace et bonifie les dispositions concernant les élections municipales prévues à l'Arrêté no 2020-060 du 28 août 2020. Ces mesures sont applicables à toutes les zones et seront ajoutées au « *Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale* ».

Conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le greffier, à titre de président d'élection, avise

le conseil qu'il a fixé les dates pour la tenue d'une élection partielle dans le district no 5 – Du Faubourg, aux samedi 12 décembre et dimanche 13 décembre 2020, de 10 h à 20 h, et le vote par anticipation aura lieu les 6 et 7 décembre 2020, de 12 h à 20 h.

Cet avis remplace l'avis donné par le président d'élection au conseil lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Les membres du conseil prennent connaissance des questions et commentaires reçus via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire